



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 25 janvier 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Approbation du contrat "Territoire d'Industrie"

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 janvier à 16 heures 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au Théâtre de Furiani en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 19 janvier 2021.

PRESENTS :

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine MASSONI Jean-Joseph MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

DE GENTILI Emmanuelle	à	PERETTI Philippe
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard
PIPERI Linda	à	LACAVE Mattea
COLOMBANI Carulina	à	POLISINI Ivana
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
SIMONI Pierre-Baptiste	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène

ABSENTS : VESPERINI Françoise

QUORUM : 14

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. Mme Leslie Pellegrini est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du contrat "Territoire d'Industrie"

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la labellisation du territoire de la CAB au titre du programme « Territoire d'Industrie » en date du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018 ;

Vu la délibération n°19/089 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 approuvant le déploiement et la gouvernance du dispositif « territoires d'industrie » ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 28 juillet 2020 désignant Monsieur Serge LINALE pour porter et animer le projet Territoire d'Industrie ;

Considérant la volonté d'élargissement du périmètre du Territoire d'Industrie aux dix communes de la Communauté de Communes MARANA-GOLU exprimé et validé par les partenaires lors du comité de projet du 13 novembre 2020 et l'avis favorable du Bureau du 30 novembre 2020 ;

Vu le projet de contrat de Territoire d'Industrie, le programme d'actions prévisionnel et sa maquette financière ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 janvier 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(À l'unanimité)**

- Le programme d'actions prévisionnel chiffré "Territoire d'Industrie", ci-annexé ;
- Le projet de contrat du Territoire d'Industrie CAB – Marana Golo 2020-2022, ci-annexé ;

DIT

Que de nouvelles actions pourront être ajoutées pendant la durée du contrat après validation par le comité de projet local ;

AUTORISE

Le Président à signer le contrat du territoire d'industrie CAB – Marana Golo 2020-2022 ainsi que tous documents s'y rapportant,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification